

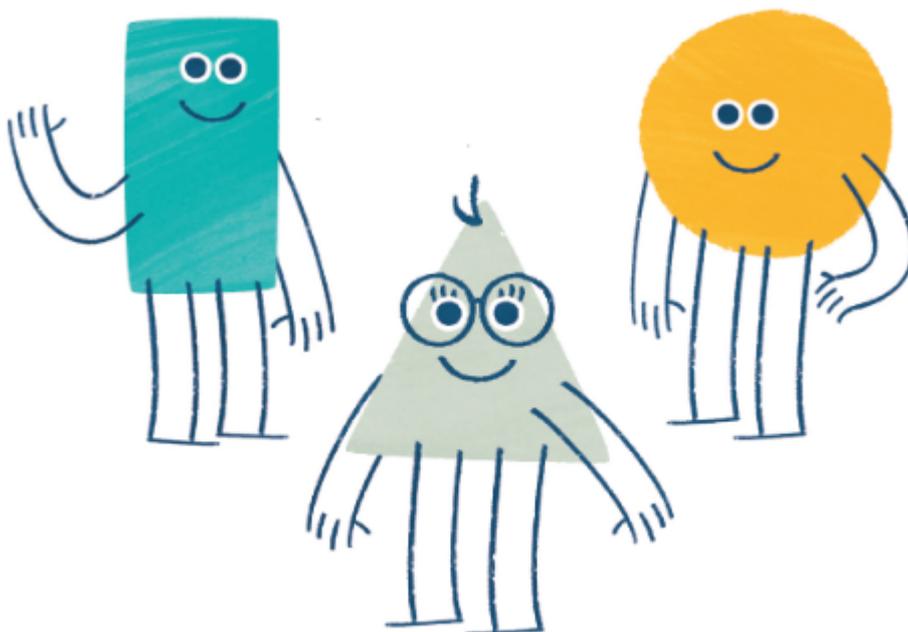
- [Accueil](#)
- Présentation
 - [Qui sommes-nous ?](#)
 - [Missions décrétales](#)
 - [Equipe](#)
 - [Mandats](#)
- Actions/Services
 - [Parcours d'intégration](#)
 - [Accompagnement](#)
 - [Formations](#)
 - [Réseau actions locales](#)
 - [Sensibilisation](#)
 - [Interpellation](#)
- Thématiques
 - [Asile](#)
 - [Citoyenneté](#)
 - [Diversité](#)
 - [FLE/Alpha/RàN](#)
 - [Interculturalité](#)
 - [Logement](#)
 - [Lutte contre le racisme](#)
 - [MENA](#)
 - [Migrants en transit](#)
 - [Migrations](#)
 - [Mobilité](#)
 - [Sans-papiers](#)
 - [Santé](#)
 - [Sociojuridique](#)
 - [Volontariat](#)
- Ressources
 - [Outils et publications](#)
 - [Chiffres](#)
 - [Actus du secteur](#)
 - [Répertoires et cartographies](#)

- [La discrimination, c'est non !](#)
- Contact
 - [Général](#)
 - [Bureau d'accueil](#)
- [Ukraine](#)

Sélectionner une page

La discrimination, c'est non !

**LA DISCRIMINATION
C'EST NON !**



**VOUS ÊTES VICTIME
OU TÉMOIN DE
DISCRIMINATION ?**

☎ 0800 12 800



***Vous êtes victime ou témoin
de discrimination ? Que faire
?***

On parle de discrimination quand, dans la même situation, une personne est traitée différemment d'une autre. Cela peut arriver dans tous les domaines de la société : l'emploi,

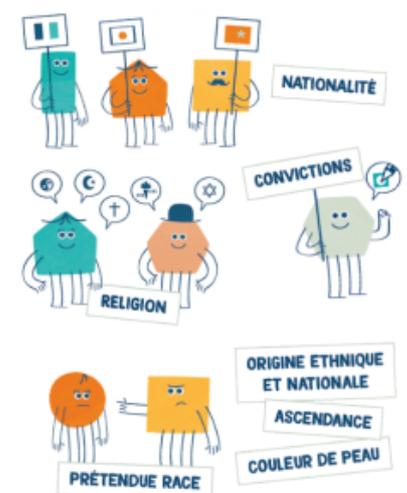
l'enseignement, les biens et les services, les services publics, les médias, la police, la justice,...

Il est interdit de traiter une personne différemment sur base de : sa nationalité, ses convictions, sa religion, son origine ethnique et sociale (ascendance, prétendue race, couleur de peau), son orientation sexuelle, son état de santé, son état civil, son âge, sa naissance, la composition de son ménage, sa fortune, son origine sociale,...

La discrimination, c'est quoi ?

On parle de discrimination quand dans la même situation, une personne est traitée différemment d'une autre.

Par exemple :



- On vous refuse un logement parce que vous êtes d'origine étrangère ou parce que vous avez des revenus du CPAS, etc.

- Une école refuse d'inscrire votre enfant parce qu'il a la nationalité étrangère,
- On vous refuse un travail pour lequel vous êtes compétente parce que vous êtes une femme,

La loi du 10 mai 2007 détermine 19 critères protégés par la loi sur base desquels on ne peut pas discriminer une personne. Vous trouverez la liste sur le site : <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision>

La loi est appliquée dans tous les domaines de la société comme :



- L'emploi,
- L'enseignement,
- Les biens & services (le logement, l'accès à certains endroits ou services comme les parcs d'attraction, les restaurants, les lieux de spectacles, etc.),
- Les services publics,
- La police et La Justice,
- Les médias (Les journaux, la télévision, les réseaux sociaux)

J'ai été victime de violences ou de discriminations, que faire ?

Si vous pensez être victime d'un comportement discriminatoire sur base de la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance (être juive ou juif), l'origine nationale ou ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, la fortune (le type de moyens financiers), l'état de santé, la conviction religieuse ou philosophique, la naissance, la caractéristique physique ou génétique, la conviction politique, la conviction syndicale, l'état civil ou l'origine sociale, prenez contact avec : **Unia** : le centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Ce service est chargé de faire appliquer la loi reprise ci-dessus. Tous ses avis, conseils et interventions sont gratuits.

Le numéro gratuit : 0800/12.800

Un formulaire en ligne : [signalement.unia.be](https://www.unia.be/signalement)

- **Le CAI** : 081 71 35 12
- Si vous êtes victime de violence, sans être certain que ce soit lié à un des critères ci-dessus, rendez-vous à la police pour porter plainte :
- **La police** (reprendre les zones de polices) https://www.gouverneurnamur.be/sites/default/files/documents/prevention/folder_cambriolage.pdf
- Si vous souhaitez des informations par rapport aux violences dont vous avez été victime, n'hésitez pas à contacter :
- **Service d'aide aux victimes** : <http://www.victimes.cfwb.be/ou-trouver-aide/>
- *Il n'est pas obligatoire de déposer une plainte dans le*

*commissariat de son domicile, ils sont tous compétents.
D'autre part vous pouvez aussi envoyer un courrier au*

- **Parquet Namur** : Place du Palais de Justice 4 5000 NAMUR
Tél. : 081 25 17 11
- **Division de Dinant** : Place du Palais de Justice 6 5500
DINANT Tél. : 082 21 18 11

J'ai été victime de violence policière, qui contacter ?

Contactez le Comité de Contrôle de Police <https://comitep.be/index.html>

Le Comité de Contrôle de Police est un service indépendant chargé de contrôler les dysfonctionnements de la police dans chaque commissariat un inspecteur est en lien avec **le Comité P.**

Informations et conseils

- **Police watch** (02/731 33 13 + https://policewatch.be/page/premier_reflexes)
- **Service Droit des jeunes et info jeunes, Délégué général aux droits de l'enfance** Si vous êtes mineur ou pour un mineur (- de 18 ans)

J'ai besoin d'une information ou d'un soutien juridique.

Contactez l'une de ces permanences

pour trouver l'aide la plus proche.

COMMISSION D'AIDE JURIDIQUE DE DINANT

Rue En Rhée, 31-33

B-5500 Dinant

+32 82 22 97 59

COMMISSION D'AIDE JURIDIQUE DE NAMUR

Palais de Justice

Place du Palais de justice, 4

B-5000 Namur

+32 81 25 17 25

**Je suis victime de traite ou
de trafic d'être humain.**

**Toute personne de nationalité étrangère
en séjour précaire ou illégal, victime
d'exploitation par le travail ou par la
prostitution, peut être prise en charge
par une de ces trois associations
spécialisées selon des conditions
précises.**

• **Surya asbl**

Site : <https://asblsurya.org/fr/>

Rue Rouveroy 2 4000 Liège

Tél. : 04/232.40.30 24h/24 et 7j/7

Mail : info@asblsurya.be

▪ **PAG ASA**

Site : <https://pag-asa.be/>

Tél. : 02 511 64 64 24h/24h et 7j/7

Mail : info@pag-asa.be

▪ **PAYOKE**

Site : <https://www.payoke.be/>

Tél : 03 233 23 24

Mail : admin@payoke.be

- Vous pouvez bénéficier de l'aide juridique de **Myria**, Service public fédéral spécialisé en droits des étrangers myria.be



Besoin d'aide ? Contactez le CAI :

rue Dr Haibe 2 – 5002 Saint-Servais

081 73 71 76

(l'équipe accueille sur rendez-vous uniquement)

Recevoir des outils (affiches et dépliants)

Envoyez un message à sami@cainamur.be

⋮

Télécharger les outils en PDF

- [Affiche A3](#)
- [Dépliant en français](#)
- [Dépliant en turc](#)
- [Dépliant en arabe](#)
- [Dépliant en russe](#)
- [Dépliant en albanais](#)
- [Dépliant en anglais](#)

Génèse du projet

Le CAI a conscience que l'accès à une information claire pour les personnes maîtrisant peu ou pas le français sur la question des discriminations reste un obstacle. Or les populations présentant le plus de risques de subir ces mêmes discriminations sont justement ce public. C'est pourquoi nous avons développé cet outil qui se base sur la facilitation visuelle pour donner un maximum d'information aux personnes sans passer par l'écrit. Malheureusement, certaines

informations ne peuvent pas être données en dehors de ce support écrit. C'est pourquoi nous avons fait traduire l'outil en pas moins de cinq langues en plus du français : l'anglais, l'arabe classique, l'albanais, le turc et le russe.

Notre outil est désormais prêt à se retrouver sur des présentoirs auxquels le public aura facilement accès. **Nous vous invitons à devenir les ambassadeurs de cette campagne** afin que chaque personne, peu importe son origine puisse le plus facilement possible accompagnée dans les situations auxquelles elle est confrontée.

Cet outil ne vient pas seul. Depuis 2021, le CAI organise, en partenariat avec Unia, des cycles anti-discrimination ouverts à tou.te.s et plus précisément aux professionnels en contact avec le public. L'objectif est de pouvoir créer bientôt un réseau de professionnels aptes à recevoir les signalements sur l'ensemble du territoire provincial et d'objectiver les situations qui leurs sont rapportés pour accompagner les personnes dans la première étape de la constitution de leurs dossiers.

Contact : Sami Pieczinsky – sami@cainamur.be



Contact

Le Centre d'action interculturelle de la province de Namur
Rue Docteur Haibe 2
5002 Saint-Servais (Namur), Belgique

*Le CAI est un centre régional d'intégration
qui agit pour une société interculturelle.*



Avec le soutien de



Cofinancé par l'Union européenne



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



NAMUR
CAPITALE



PROVINCE
de NAMUR
Vivre Mieux



[Site internet réalisé par OpenWeb Namur](#) – [Politique de confidentialité](#)